

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 à 19H
Séance ordinaire
Convocation le 24.10.2016
Affichage le 14.11.2016**

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAITEMPS, Natacha BAILLY, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Liliane REGAD, Michelle MILLET, Agnès ROUSSEAU, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Christian BIENMILLER, Michel PRUVOT.

Absents excusés : M. Guy ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Départ de M. Michel PRUVOT à 19h45, il donne pouvoir à Mme Liliane REGAD pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ROBEZ-MASSON.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter 3 questions à l'ordre du jour :

- **Délibération SIGF du MASSACRE : acquisition de parcelles,**
 - **Délibération autorisant M. le Maire à créer des régies,**
 - **Délibération travaux lotissement Crêt Beloirbe : avenant lot 3,**
- Le conseil municipal accepte.**

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 3 octobre 2016

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération Musée des Lapidaires : recrutement d'un contrat unique d'insertion.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat unique d'insertion pour exercer les fonctions d'animateur-guide au Musée des Lapidaires à raison de 30 heures par semaine et pour une durée de un an à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le conseil municipal prend acte

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161101

Mme BAILLY souhaiterait revoir le contrat de travail. Mme REGAD a élaboré la fiche de poste.

3 – Délibération personnel communal : horaires annuels 2017.

Mme REGAD explique que, comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les horaires annuels des agents municipaux. Elle décompose le calcul. Chaque agent devra effectuer 1568 heures de travail pour l'année 2017.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161102

4– Délibération mise à disposition de Mme TESMOINGT au SIA du CHAPY et au SIGF du MASSACRE.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition du secrétariat aux SIA du Chapy et SIGF du Massacre. Mme Claire TESMOINGT faisant partie des effectifs de la commune est mise à disposition des deux syndicats pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017 et à raison de 5 heures pour le Sia du Chapy et 2 heures 30 pour le SIGF du Massacre par semaine.

Le conseil municipal prend acte

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161103

5- Délibération secours sur pistes 2016-2017 : tarifs usagers et tarifs Sogestar.

- M. le Maire rend lecture des tarifs usagers des secours sur pistes 2016 / 2017.

Le conseil municipal décide de recouvrer auprès des usagers les frais supportés par la commune pour les secours sur les domaines alpin et nordique.

Les tarifs 2016 /2017 sont fixés comme suit :

Petits soins 51 €

Zones rapprochées : 210 €

Zones éloignées : 364 €

Zones hors pistes : 727 €

Recherche : pisteur secouriste 37 €/h, motoneige ou quad avec chauffeur 99 €/h, engin de damage avec chauffeur 157 €/h;

Evacuation par ambulance : 486 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161104

- M. le Maire rend lecture des tarifs Sogestar des secours sur pistes 2016/2017.

Le conseil municipal accepte de confier à la Sogestar les opérations de secours sur pistes des domaines alpin et nordique de la commune, ainsi que les tarifs proposés.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161105

M. DELACROIX souligne qu'il y a toujours de nombreux impayés sur plusieurs années.

6 – Délibération déneigement : choix du prestataire 2016/2017.

M. le Maire explique au conseil municipal que, comme tous les ans, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour le déneigement en cas de fortes chutes de neige. Il fait part de la proposition du tarif de M. Christian GRECARD d'un montant de 33 € de l'heure.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161106

7– Délibération tarifs communaux 2017.

→ M. le Maire rend lecture des tarifs communaux existants. Le conseil municipal décide de ne pas effectuer de changement pour l'année 2017 :

- Salle d'exposition – 459 Grande Rue : 15 € par jour, 400 € de caution, 50 € pour ménage non fait,
- Salles de réunion : 20 € par réunion,
- Droit de place : 2 € par ml, 15 € minimum par jour,

- Columbarium 30 ans 410 €, 15 ans 275 €,
- Concession de cimetière 30 ans 310 €, 15 ans 205 €,
- Photocopie (noir et blanc) 0.30 €, photocopie couleur 1 €, télécopie et email 1.50€, plastification de document 3 €.
- Dotation pour l'école de Lamoura : 55 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.
- Dénégement : prix de l'étrave/heure 96 € (y compris le salage) ; pris de la turbine/heure 140 € ; toute heure commencée étant due.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161107

→ **Espace Communal.**

Mmes BAILLY et CHAUTEMPS souhaitent diminuer le montant du forfait ménage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la salle de l'Espace communal à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Caution : 2000 euros

Caution Ménage : 300 €

Forfait Ménage : 150 euros (au lieu de 350 €).

	Particuliers Lamourantins	Particuliers extérieurs	Associations extérieures	Associations de Lamoura		
				Réunions	1 ^{ère} location à but lucratif	A partir de la 2 ^{ème} location à but lucratif
Week-end	300 €	500 €	300 €	Gratuit	Gratuit	150 €
Journée/soirée	200 €	300 €	200 €			
1/2 journée	100 €					

Location pour les classes/animation possibles (classe cirque par exemple) : 400 € par semaine (du lundi au vendredi).

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161108

→ **Musée du Lapidaire :**

M. le Maire rend lecture des tarifs d'entrée du Musée du Lapidaire.

Après information et délibération, le conseil municipal décide de fixer des tarifs de visite du musée au 1^{er} janvier 2017 (pas de changement) comme ci-après:

	Individuels	Groupes
Adultes	4,00 €	3,00 €
Enfants (7-16 ans)	2,00 €	1,70 €
Moins de 7 ans :	gratuit	

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161109

Départ de M. Michel PRUVOT

8- Délibération suppression du budget annexe SPANC.

M. DELACROIX informe l'assemblée que suite à la nouvelle convention d'adhésion de la commune de Lamoura au SPANC de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude relative à la prestation de service en matière de service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC). Depuis le 28 juin 2016, les titres et les mandats sont effectués par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. Il apparaît donc nécessaire de dissoudre le budget annexe du SPANC au 1^{er} janvier 2017 qui n'a plus de raison d'être. Les balances du budget annexe SPANC seront reprises dans le budget principal de la commune au 1^{er} janvier 2017.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161110

9- Délibération achat de terrain pour le SDIS.

Suite au projet de construction du centre d'incendie et de secours des Combes et à la délibération du 8 février 2016 votant le principe d'acquisition du terrain de Mme CHRETIN-BRISON par la commune, M. DELACROIX explique qu'il convient aujourd'hui de délibérer plus explicitement sur la vente de la parcelle AE 718 d'une surface de 2251 m² au prix de 3€ le m², soit un total de 6753 €.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161111

Il rappelle que ce terrain sera rétrocédé au SDIS.

10- Crêt Beloirbe : délibération vente des terrains

- M. DELACROIX explique au conseil municipal qu'afin de finaliser les ventes des terrains réservés du lotissement Crêt Beloirbe, il convient aujourd'hui de délibérer lot par lot sur les surfaces, les prix et les attributaires.

Il propose :

- Lot 1 : OPAH du Jura : parcelle d'une surface de 902 m² pour un montant de 1 € TTC,
- Lot 2 : M. CRETIN-MAITENAZ : parcelle d'une surface de 500 m² pour un montant de 44 000 € TTC,
- Lot 8 : M. Mme IBERNON / MALARET : parcelle d'une surface de 771 m² pour un montant de 73 245 € TTC,
- Lot 10 : Mme PONCET / M. MILAN : parcelle d'une surface de 655 m² pour un montant de 62 225 € TTC,
- Lot 11 : M. BALLAY : parcelle d'une surface de 700 m² pour un montant de 66 500 € TTC,
- Lot 12 : M. ILIC : parcelle d'une surface de 781 m² pour un montant de 74 195 € TTC.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161112

M. le Maire souligne que ces ventes d'un total de 268 618,90 € permettront de rembourser l'emprunt contracté par la commune.

*** 10 Bis -Délibération travaux lotissement Crêt Beloirbe : avenant lot 3 :**

M. DELACROIX explique au conseil municipal qu'il convient d'établir un avenant relatif aux travaux du lotissement Crêt Beloirbe concernant le lot 3 – aménagements paysagers. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer cet avenant qui concerne la mise en place des murets pour les coffrets EDF, Télécom et boîtes à lettres.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161113

11- Délibération renouvellement ligne de trésorerie

M. DELACROIX indique que la ligne de trésorerie doit être renouvelée pour l'année 2017. D'un montant de 120 000 €, M. DELACROIX informe le conseil municipal qu'elle n'a pas été utilisée en 2016. Il paraît plus prudent d'en contracter une.

Après avoir contacté plusieurs banques, il propose de retenir l'offre de crédit relais du Crédit Mutuel au taux de 0.95%.

Le conseil prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161114

12- Délibération panneau à message variable nouvelle mairie

M. le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un panneau à message variable double face placé en drapeau aux abords de la nouvelle mairie d'un montant de 14 850 € HT.

Débat.

Après délibération et tour de table, le conseil municipal décide d'acheter ce panneau.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161115

13- Délibération SIGF du MASSACRE : acquisition de parcelles.

M. le Maire propose au conseil municipal l'acquisition en indivision avec les communes membres du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt du Massacre, soit : Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Les Molunes, Prémanon et Septmoncel, des parcelles de la famille BONNEFOY cadastrées AZ 75, 76 et 77, pour la somme de 1 500,00 € et pour une surface totale de 1ha 47a et 60ca, au prorata des quotes-parts fixées par l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 25 mai 1978, modifié par l'arrêté préfectoral n°128 du 31 janvier 1994, soit :

Commune de Lajoux :	134,5 =	201,75
Commune de Lamoura :	154,5 =	231,75
Commune de Longchaumois :	280,5 =	420,75
Commune des Molunes :	111,5 =	167,25
Commune de Prémanon :	128,5 =	192,75
Commune de Septmoncel :	190,5 =	285,75
Total :	1 000 =	1 500,00

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161116

14 - Délibération autorisant M. le Maire à créer des régies.

M. le Maire explique à l'assemblée que pour faciliter la bonne marche de l'administration, il conviendrait de lui donner délégation pour créer des régies. La création d'une régie pour le CCAS est nécessaire.

Le conseil municipal prend acte

Délibération votée à l'unanimité. N°39275161117

15- Informations et questions diverses

- Dénégement : M. le Maire rend lecture des courriers de M. GUIBERT et de M. FARGIER.
- Bulletin municipal : M. le Maire demande au conseil municipal de rédiger leurs articles et de les transmettre à Mme BAILLY pour la fin novembre.
- Commémoration du 11 novembre : 11h30 devant le Monuments aux Morts.
- Repas du CCAS : samedi 3 décembre 2016 à l'espace communal.
- M. BIENMILER informe le conseil municipal que les rapports du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses et du SIA du Chapy sont consultables en mairie.
- M. GAUTHIER informe le conseil municipal, qu'après contrôle, il n'est plus en mesure d'effectuer un demi-tour devant l'école de Lamoura avec le bus prenant en charge les enfants scolarisés au RPI Lajoux - Lamoura. La route des Selmenbergs devra être empruntée par le bus scolaire. Un courrier sera transmis au Conseil Départemental afin de garantir en priorité le déneigement de cette route.
Mme MILLET demande si un élargissement de la route des Selmenbergs est prévu ? A voir avec le Département.
- Mme REGAD rend compte de la dernière réunion du Conseil d'Ecole. Pas de voyage à Paris en 2017.
- Mme BAILLY établira un bilan sur les locations de salles qu'elle présentera lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Elle informe également qu'elle est en train d'effectuer une plaquette de publicité pour la salle d'exposition.
- Mme ROBEZ-MASSON rend compte de la réunion organisée pour les élus le 4 octobre dernier par l'Association des Communes Forestières du Jura.
- Mme MILLET informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes compte peu de participants.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 5 décembre 2016.

La séance est levée à 21h30.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,



Le secrétaire,

